

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 14

Absents : 12

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 5

Votants : 20

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le quatorze juin se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, GARCIER-RICHAUD Hélène, PIGNATEL Agnès (*quitte la séance après la question n°11 en ayant donné pouvoir à Mme DONNEAUD Chantal*), BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal (*quitte la séance après la question n°17*), MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, REYNAUD Frédéric et CAPEL Denis (*arrivé après la question n°9*).

EXCUSES : Mmes BALLADUR Clarisse *ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence*, BANCILLON BOË Fabienne *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, MATTERA Wendy, OCCELLI Chloé *ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*, OKROGLIC Dominique *ayant donné pouvoir à Mme BARDIN Régine*, MM. BARNEAUD Christophe *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, FRANQUEBALME Jean-Pierre, OLIVERO Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*, et GASTON Arnaud *ayant donné pouvoir à M. CAPEL Denis*.

ABSENTS : Mme JACQUES Elisabeth, M. TRON Jean-Michel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REYNAUD Sandra.

N° ordre : 8

Délibération n° 2023/95**OBJET : REGIE UBAYE SKI – SITE DU SAUZE – ACQUISITION D'UN ENGIN DE DAMAGE, CESSIION ET SORTIE D'INVENTAIRE D'UN ENGIN DE DAMAGE.**

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que la Régie Ubaye Ski possède sur son site du Sauze un engin de damage de marque KASSBOHRER et de modèle PISTENBULLY 400, numéro de châssis 824.10348 qui n'est plus en état de fonctionner (moteur hors service) ;

CONSIDERANT que ce véhicule figurant au registre inventaire sous le numéro ENGINDAMAGESAUZE03 est totalement amorti ;

CONSIDERANT la consultation lancée le 17/04/2023, dans le cadre d'une procédure adaptée, pour l'acquisition d'un nouvel engin de damage standard pour la station du Sauze et la reprise de l'engin susvisé ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, réunie le 06 juin 2023, pour l'attribution du marché à l'entreprise Kässbohrer sise 455 Route de Tarentaise, 73790 Tours en Savoie d'un montant de 358 900 €HT, pour la fourniture d'un engin modèle Pistenbully 400 standard, et d'un montant de 8 000 €HT pour l'option de reprise de l'engin Pistenbully 400 suscité, propriété de la Régie Ubaye Ski ;

CONSIDERANT qu'il convient de se prononcer sur ces offres ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie Ubaye Ski réuni le 14 juin 2023 ;

Sur proposition de M. Yvan BOUGUYON, vice-président,
Après délibéré,

- **DECIDE** de vendre cet engin de damage à l'ESE KASSBOHRER sise 455 Route de Tarentaise, 73790 TOURS EN SAVOIE au prix de **8 000 € HT**.
- **DIT** que ce bien sera retiré du registre inventaire.
- **DECIDE** l'acquisition de l'engin de damage proposé par l'ESE KASSBOHRER dans le cadre de la consultation réalisée à cet effet, pour un montant de **358 900 € HT**.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget de la Régie Ubaye Ski 2023, en section de fonctionnement (en dépenses au chapitre 042 article 675 ; en recettes au chapitre 77 – article 775), et en section d'investissement en recettes – au chapitre 042 article 2182.
- **AUTORISE** la Présidente à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour la bonne exécution des présentes décisions.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY RICOUAT.

